

**MENTION DE CONVOCATION**

Du quatorze janvier deux mil quatorze. Convocation du Conseil Municipal adressée individuellement par écrit à chacun des Conseillers pour la session ordinaire qui se tiendra le vingt janvier deux mil quatorze à vingt heures trente, à la Mairie.

**Séance du 20/01/2014.**

.....

L'an deux mil quatorze, le, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Parize-Le-Châtel, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GARCIA, Maire.



**Etaient présents :** MM. GARCIA-NIVOIT-CHOCAT-Mme De RIBEROLLES- M. SAINT ARROMAN –Mme MAUMY- MM. DELBET-DUCHESNE-CORMIER -LEPEE-TABARAN.

**Procurations :** M. MORIZOT à M. TABARAN-M PHILIPPEAU à M. SAINT ARROMAN-Mme LAURENT à M. GARCIA.

**Absents :** Mme MARTINEZ

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Roger CHOCAT.

Approbation du compte rendu de la réunion du 26/09/2013

**VENTE PARTIE CHEMIN COMMUNAL**

Le Maire rappelle aux conseillers que par délibération en date du 28/03/2013, le conseil a accepté de vendre une partie du chemin rural n° 26 dit du Moulin à Vent. Or, pour céder un chemin, celui-ci ne doit plus être affecté à l'usage du public et une enquête préalable doit être ouverte. Ces formalités n'ayant pas été accomplies, la Préfecture a demandé le retrait de la délibération. Vu les frais qu'entraîneraient ces formalités, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas aliéner cette partie du CR 26.

**01-2014 TOURNEE DECENTRALISEE DU CINEMA EN MILIEU RURAL**

Le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de convention entre l'Association SCENI QUA NON – filiale « La Nivernaise de cinéma » et la Commune dans le cadre de la tournée décentralisée du cinéma en milieu rural. L'association s'engage à assurer un minimum de 12 projections tout public en soirée, pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2014. La participation de la commune est fixée à 0.80 € TTC par an et par habitant pour 12 séances annuelles soit 1 035.20 € TTC. Les tarifs d'entrée pour le public restent fixés à 2.50 € tarif réduit et 4.00 € tarif plein ; le cinéma itinérant garde ainsi son caractère social et d'éducation populaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

**Préfecture reçu le**

8.9 Culture

**CŒUR DE VILLAGE – REHABILITATION D'UN LOGEMENT AU 1<sup>er</sup> ETAGE DU BATIMENT DE LA POSTE**

La commission d'appel d'offres réunie le 09/10/2013 a procédé à l'ouverture des plis. Le Montant total HT des travaux est de 65 216.81 €. Les travaux ont débuté le 13/01/2014.

**02-2014 RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Le Maire rappelle aux conseillers que le recensement de la population a commencé le 16/01/2014 ; il s'achèvera le 15/02/2014. La commune a été découpée en 3 districts, 3 agents recenseurs ont donc été recrutés.

La dotation forfaitaire allouée à la commune est de 2 916.00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la rémunération brute à verser aux agents recenseurs comme suit :

- Part fixe = 250.00 €
- 1.40 € par bulletin individuel collecté
- 0.30 € par feuille de logement collectée
- 35.00 € par séance de formation (x2)

**Préfecture reçu le**

4.4 Autres catégories de personnel

**03-2014 RACCORDEMENT RESEAU PLUVIAL**

Monsieur CHOCAT indique qu'en raison de la configuration des lieux, il n'y a pas d'autre possibilité, pour certaines habitations, que de rejeter les eaux usées assainies provenant de leur assainissement individuel, dans le fossé communal aménagé pour canaliser les eaux pluviales.

Les travaux liés au raccordement de l'immeuble sont intégralement supportés par l'utilisateur qui doit, d'une part, fournir une attestation de conformité de son dispositif d'assainissement autonome délivrée par le SPANC ; d'autre part, déposer une demande d'autorisation de voirie avant l'exécution de tous travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à modifier le règlement communal d'assainissement afin de préciser les conditions de rejet des assainissements individuels dans le réseau pluvial collectif.

**Préfecture reçu le**

8.8 Environnement

**04-2014 CONVENTION COMMUNE/RESO**

Le Maire informe les conseillers de la possibilité d'organiser des cours de guitare 3 heures par semaine, à la maison communale, en périodes scolaires. Ce projet peut être subventionné par le Conseil Général, à hauteur de 43% dans le cadre d'un partenariat entre la commune et RESO (Etablissement Public de Coopération Culturelle de la Nièvre). Pour la période du 01/01 au

30/06/2014, la participation de la commune s'élève à 2 247.94 €. Elle est calculée comme suit :

Coût moyen horaire annuel d'une heure professeur de musique x taux de participation des collectivités (57%) x nombres d'heures professeur pour la commune x 2 trimestres sur 3 soit (1 908.89 € x 57%) x 3 heures x 1/3

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer une convention avec RESO pour l'organisation de 3 heures de cours de guitare par semaine en périodes scolaires. La participation de la commune est de 2 247.94 € pour la période du 01/01 au 30/06/2014.
- Fixe le montant de la participation mensuelle à payer par élève, à 25 € pour une heure de cours en moyenne par semaine. Pour les élèves arrivant en cours de période, le montant de la participation sera calculé au prorata du nombre de mois étant précisé que tout mois commencé sera dû.
- Donne délégation au Maire pour toutes décisions relatives à ce dossier.

Le nombre d'élèves étant en moyenne de 12, le budget de cette action est équilibré en dépenses et en recettes.

<b>Préfecture reçu le</b>	8.9 Culture
---------------------------	-------------

**05-2014 – VALORISATION DE MOIRY (2<sup>ème</sup> partie) – 1% PAYSAGE ET DEVELOPPEMENT**

Le Maire présente aux conseillers les devis établis pour les travaux d'enfouissement de réseaux dans le cadre de la valorisation de Moiry (2<sup>ème</sup> partie).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve ce projet,
- Sollicite une subvention au titre du 1% paysage et développement,
- Adopte le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
<i>Enfouissement des réseaux</i>		<i>1% paysage et développement</i>	
- Fourniture pose éclairage	12 430.00 €	- 40% travaux de réseau souterrain 14 800.00 €	5 920.00 €
- Travaux de réseau souterrain	14 800.00 €	- 40% travaux génie civil Télécom 6 062.60 €	2 425.00 €
<i>Travaux génie civil télécom</i>	6 062.60 €	<i>SIEEEN</i>	20 608.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>33 292.60 €</b>	<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>10 998.12 €</b>
<b>TVA 20%</b>	<b>6 658.52 €</b>		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>39 951.12 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>39 951.12 €</b>

- Donne délégation au Maire pour toutes décisions relatives à ce dossier.

<b>Préfecture reçu le</b>	7.6 Contributions budgétaires
---------------------------	-------------------------------

**DIVERS**

- Demande de prêt de salle pour cours de FITNESS : salle polyvalente
- Demande de partenariat LOOK cycles International pour organisation « cyclosportive » le 18/05 : CCLA
- Demandes de subvention :
  - o collège Bibracte pour sortie scolaire → non
  - o CFA polyvalent Marzy → non
  - o CFA La Noue → non
  - o La prévention routière → non

**Dernier feuillet clôturant la séance du 20/01/2014 ; délibérations 01-2014 à 05-2014**

**TABLEAU DES CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS**

M. GARCIA André	
M. Jean-Paul NIVOIT	
M. CHOCHAT Roger	
Mme De RIBEROLLES Marie-France	
M. SAINT-ARROMAN Bernard	
Mme MAUMY Francine	
M. DELBET Claude	
M. DUCHESNE Sylvain	
M. CORMIER François	
M. LEPEE Yves	
M. TABARAN Cyril	